



## Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts

### RAPPORT CONCLUSIF

#### sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la FFT

Le Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts (ci-après « le Comité d'éthique » ou « le Comité »), a décidé lors de sa réunion du 11 octobre 2018 de travailler sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la FFT.

En effet, cette question relève de la compétence du Comité d'éthique, comme le rappelle la Charte d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts, qui dispose :

**3.3.1.** Les institutions du tennis favorisent la pratique égale des femmes et des hommes, l'égale présence des femmes et des hommes aux fonctions dirigeantes, ainsi que l'égalité des moyens et des dotations pour les compétitions féminines et masculines.

**3.3.2.** Afin d'atteindre cette égalité, elles devraient notamment développer des actions destinées à inciter plus de femmes à pratiquer le tennis et à occuper des responsabilités associatives et fédérales.

#### **1. Présentation des travaux du Comité d'éthique**

Le Comité d'éthique a décidé de procéder à des entretiens avec les responsables des programmes de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- **Réunion du comité d'éthique, 7 février 2019**

M<sup>mes</sup> Alexandra Fusai (responsable Département 10-18 ans filles de la FFT) et Diane Stavropoulos (DRH) ont présenté au Comité d'éthique les travaux réalisés par la Direction technique nationale entre 2013 et 2017 et particulièrement le plan de féminisation 2014-2017, ayant pour finalité de placer la FFT en conformité avec la loi



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS  
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – [www.fft.fr/ethique](http://www.fft.fr/ethique)



du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui accroît l'obligation d'une parité dans les instances fédérales.

Ce plan est parti du constat qu'il y avait moins de licenciées « femmes » et moins d'enseignantes que d'enseignants. Afin de lutter contre cette situation, le plan proposait certaines mesures dont notamment :

- La mise en place d'un travail spécifique d'entraînement
- Le rééquilibrage du « prize money »
- La mise en place de documents spécifiques pour revaloriser le tennis féminin

Des points négatifs demeuraient : par exemple un nombre inférieur de qualifiées dans le tableau féminin du tournoi de Roland Garros (96/128), ou encore le très faible nombre de femmes parmi les entraîneurs et les métiers techniques.

- **Réunion du Comité d'éthique, 8 avril 2019**

Le Comité d'éthique a entendu M<sup>me</sup> Marine Piriou, manager Service développement de la pratique Tennis au sein de la FFT, qui a piloté le groupe de travail relatif à la promotion de la féminisation du tennis. Le plan « Féminisation » avait pour objectif de développer le nombre de femmes qui pratiquent le tennis, mais aussi le nombre de femmes dans les instances de la FFT. Ainsi, le groupe de travail s'est penché sur plusieurs axes : mieux former les enseignantes de tennis, valoriser davantage le haut niveau féminin, développer les compétitions par équipes pour les jeunes filles, prévention des abus sexuels, etc.

- **Avril 2019, adoption par le COMEX du plan Féminisation**

La FFT s'est engagée dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la pratique du tennis avec l'adoption en avril 2019, par le COMEX, d'un plan « Féminisation » ambitieux.

La FFT a identifié **4 axes à cibler** de façon parallèle :

- 1) Société (femmes déjà sportives ou à convaincre)
- 2) Pratique Sportive (pratique du tennis avec ou sans licence, pratique du tennis haut niveau)
- 3) Encadrement (enseignement de la pratique du tennis et arbitrage des tournois)
- 4) Instances dirigeantes et management (bénévolat et salariat)

La FFT a aussi identifié **5 objectifs stratégiques** :

- 1) Valorisation du haut niveau féminin
- 2) Développement d'une offre « dédiée et/ou adaptée » pour la pratique du tennis
- 3) Adéquation de la pédagogie selon des cibles spécifiques (filles, garçons)
- 4) Valorisation de la dirigeante et de l'encadrement féminin



5) Promotion des actions visant à faciliter l'égalité des femmes et des hommes à chaque niveau

- **Réunion du Comité d'éthique, 20 mars 2020**

Le Comité a fait un point d'étape sur l'application du plan de Féminisation de la FFT en présence de M<sup>mes</sup> Corinne Vanier et Nathalie Ricard-Deffontaine, respectivement Directrice générale adjointe en charge du Pôle fédéral et Directrice générale adjointe en charge du Pôle Communication & transformation digitale.

De nombreuses actions ont été initiées grâce au plan Féminisation :

- Cible des petites filles : raquettes Ados FFT, déclinaison du concept raquettes FFT, avec intégration des événements régionaux existants pour arriver à un maillage des clubs en collaboration avec les référentes « tennis féminin » dans les ligues,
- Compétition : possibilité accordée pour les petites filles de 9 ans qui pourront jouer jusqu'à 16 ans en compétition et celles de 12 ans avec les adultes. Ces possibilités seront soumises à avis médical.

En ce qui concerne les aspects liés à la communication, la FFT a pris la décision de ne pas communiquer précisément sur le plan Féminisation. Le parti pris a été de traiter la parité le plus possible, avoir toujours cela à l'esprit (réflexe « parité »), en capitalisant par exemple sur les moments forts positifs comme la Fed Cup. Ce choix de communication est intéressant car il s'agit de promouvoir les femmes par leurs actions dans le tennis sans exacerber systématiquement la question de l'égalité. Néanmoins, une communication plus ciblée sur le plan Féminisation aurait peut-être permis de le faire connaître à un nombre d'adhérent(e)s plus important.

## **2. Recommandations du Comité d'éthique**

Le Comité d'éthique se félicite de la mise en place d'objectifs précis dans le plan Féminisation et d'un calendrier ambitieux (2024), et il souhaite pouvoir être informé de façon régulière de l'avancement des différents points proposés.

Plus précisément il recommande un rapport annuel à l'Assemblée générale de la FFT, sous forme d'une présentation de la part du comité en charge du plan Féminisation, couvrant les points suivants :

- **État d'avancement de chaque proposition dans les différents axes**
- **Évolution du budget alloué aux différents objectifs**
- **Actions d'information prévues et délivrées aux différents membres de la FFT lors de chaque Assemblée Générale**
- **Mise en place de mesures destinées à lutter contre les violences sexuelles dans le sport.**



Ce dernier point s'inscrit dans les suites des annonces faites par la Ministre des Sports, M<sup>me</sup> Roxana Maracineanu, le 1<sup>er</sup> juin 2020. Alors que 177 personnes issues de 40 fédérations sont mises en cause pour des faits de violences sexuelles<sup>1</sup>, il apparaît indispensable que la FFT s'engage dans un plan massif pour lutter contre les violences sexuelles. En effet, la relation entre l'entraîneur et le sportif est propice à la mise en place d'une relation d'emprise favorisant les risques d'abus sexuels. Une démarche forte de la FFT sur ce sujet est nécessaire à la fois pour sensibiliser les encadrants dans les clubs et les instances dirigeantes de la FFT, mais aussi pour permettre aux victimes de s'exprimer plus facilement. D'ailleurs, la désignation d'une déléguée intégrité sportive, M<sup>me</sup> Ophélie Soudre, n'apparaît pas clairement sur le site internet de la FFT.

La présentation annuelle de ces différents points permettra de vérifier si le phasage de mise en place prévu (page 18 dans le document du plan) est respecté, ainsi que d'apprécier si les résultats obtenus peuvent être considérés comme atteints ou seulement comme encourageants.

A ce titre, le Comité d'éthique préconise des objectifs chiffrés dans tous les domaines visés par le plan Féminisation. Ainsi, dans la phase 1 (2019-2020) il est prévu la valorisation des offres en Tennis Santé, Tennis Forme et Cotisations Famille, mais sans chiffrage précis. Lorsque des chiffres précis sont annoncés, comme l'évolution du nombre de licenciés de sexe féminin (page 20) par année, il devient plus facile de vérifier si la mesure mise en place a produit les effets attendus ou s'il faut envisager d'autres pistes.

Le Comité d'éthique, enfin, souligne que la valorisation du plan Féminisation ne requiert pas nécessairement que toutes les personnes impliquées soient des femmes. Or, le plan prévoit que la coordination des mesures sera le fait « d'une chargée de mission » au pôle fédéral. L'implication des hommes dans l'application du plan Féminisation est un point important pour permettre une meilleure adhésion des licenciés de la FFT et des instances aux actions mises en place.

22 octobre 2020

---

<sup>1</sup> « Violences sexuelles : le ministère des sports mesure l'ampleur du séisme », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> juillet 2020.